

15-01-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce quinzième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

001-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant aux Varia :

17.1 Réaménagement de la salle communautaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Monsieur le Maire fait un survol de certains dossiers en cours.

4. Approbation, adoption et dispense de lecture des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2018 :

4.1 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018

ATTENDU QUE dès le 6 décembre 2018, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

002-01-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

ATTENDU QUE dès le 18 décembre 2018, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

003-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

004-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018 totalisant une somme de 38 608,36 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 décembre 2018 pour un total de 20 517,05 \$, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Adoption règlement n°01-19 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2019

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 01-19 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Monsieur le directeur général Marc Morin a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 01-19;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

005-01-19

Il est proposé par Evans Gagnon et résolu

QUE le règlement numéro 01-19, ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2019, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Adoption règlement n°02-19 encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 02-19 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Monsieur le directeur général Marc Morin a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 02-19;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

006-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu

QUE le règlement portant le numéro 02-19, encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT que, selon la loi, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT que les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT que, tel que stipulé aux « Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec », la firme Servitech Inc., évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

EN CONSÉQUENCE

007-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech Inc., évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2019, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2020-2021-2022, tel que recommandé par ladite firme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Contrat d'entretien et soutien année 2019 CIM

008-01-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu d'autoriser le débours du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel comptable de la municipalité avec la firme CIM pour l'année 2019 au coût de 3 765 \$ plus taxes, et d'y inclure les sommes de 3 380,55 \$ pour le versement échu en janvier 2019 pour l'achat du logiciel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adhésion 2019 FQM

009-01-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu d'autoriser le renouvellement et le débours de la cotisation annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 1 091,09 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Assurance responsabilité civile et camion 2019

010-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'autoriser le débours pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile de la municipalité et du camion de la voirie municipale avec la compagnie d'assurance Groupe Ultima inc., pour un montant total de 13 321 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Sécurité civile : demande d'aide financière - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

011-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Mont-Carmel, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Monsieur Marc Morin à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Réaménagement de la salle communautaire: octroi du contrat

ATTENDU QUE, suivant les prescriptions de l'article 935.4 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1, les soumissions ont été ouvertes au 12 avenue des Érables le 24 septembre 2018 à 14 h en présence de monsieur Alfred Pelletier architecte ainsi qu'un représentant de Construction Marcel Charest et Fils et de Construction Luc Moreau; trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir:

- Construction Marcel Charest et Fils : 257 544,00 \$ incluant toutes les taxes applicables
- Construction Citadelle Inc : 278 500,00 \$ incluant toutes les taxes applicables
- Construction Luc Moreau : 292 761,99 \$ incluant toutes les taxes applicables

ATTENDU QUE le 25 septembre 2018, copie du rapport d'ouverture de soumission produit par Alfred Pelletier Architecte a été transmis à la Direction des infrastructures collectives du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2018 fut reçu par courriel copie de la lettre d'autorisation définitive émise le 27 novembre 2018 de mesdames Andrée Laforest Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et Marguerite Blais Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants;

012-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Construction Marcel Charest et Fils, et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

013-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2018-2019

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 202-12-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

014-01-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 50 \$ à la Croix rouge Canadienne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

17. Varia

17.1 Réaménagement de la salle communautaire

Point soumis par le conseiller Gilles Ouellet.

18. Rapport des conseillers

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

19. Période de questions du public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

20. Levée de la séance ordinaire

015-01-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20 h05.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

MARC MORIN, directeur général /
secrétaire-trésorier